

2022-1106
2022-04-25

Advantage Clethodim 240[®]

UTILISER AVEC L'ADJUVANT Advantage Clethodim[®]/Adjuvant Companero

**CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE
HERBICIDE DE POST-LEVÉE**

GROUPE	1	HERBICIDE
---------------	----------	------------------

CONTIENT DE LA CLÉTHODIME

HERBICIDE DE POSTLEVÉE POUR LA SUPPRESSION DES GRAMINÉES DANS LE CANOLA, LE LIN (y compris les variétés à faible teneur en acide linoléique), LES POIS DE GRANDE CULTURE, LES LENTILLES, LES POIS CHICHES de type DESI ET KABULI, LES OIGNONS SECS, LES POMMES DE TERRE, LA MOUTARDE JAUNE, LA MOUTARDE ORIENTALE(BRUNE) (types condimentaire et à graine oléagineuse), LE SOYA, LES SEMIS DE LUZERNE, LES TOURNESOLS, LES HARICOTS COMMUNS SECS (espèce *Phaseolus vulgaris* seulement), LE FENUGREC, LA CORIANDRE, LES ÉPINARDS, OEILLETES DES PRAIRIES, LES BLEUETS EN CORYMBE, LE CARTHAME, LA CANNEBERGE, L'ANETH, LE CARVI, LE BASILIC, LA BETTERAVE POTAGÈRE, LE PANAIS, LA CAROTTE ET LE RADIS.

COMMERCIAL (AGRICOLE)

PRINCIPE ACTIF: CLÉTHODIME . . . 240 g/L

N^o D'HOMOLOGATION 33721... LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT : IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI

CONTENU NET : 1 LITRE - VRAC

Renseignements sur le produit : 1-888-931-2530

Advantage Crop Protection Inc.
620 4th Ave E
Regina, Saskatchewan
S4N 4Z5 Canada

En cas de déversements, d'empoisonnement ou d'incendie, appeler au numéro d'urgence suivant **613-996-6666** or *666 par telephone cellulaire (24 heures par jour).

MISES EN GARDE:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. PROVOQUE UNE IRRITATION DES YEUX ET DE LA PEAU. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver immédiatement la peau et les yeux éclaboussés par ce produit concentré. Ne pas inhaler les émanations. Éviter de respirer les bruines ou le brouillard de pulvérisation de ce produit.

Se laver les mains et la peau exposées après l'emploi de ce produit. Lors de l'utilisation, éviter de manger, boire ou fumer. Enlever et laver séparément les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Entreposer le contenant fermé hermétiquement loin des semences, aliments pour animaux, engrais, plantes et denrées alimentaires.

Respecter les normes provinciales quant aux zones à protéger autour des étendues d'eau et les marécages. Lors de la manipulation, du mélange et du chargement du concentré ou lors du nettoyage et de la réparation de l'équipement, porter des lunettes protectrices ou un masque protecteur, un tablier de caoutchouc, des gants résistant aux produits chimiques, des bottes de caoutchouc, un pantalon et un vêtement à manches longues. Durant l'application, porter un vêtement à manches longues et un pantalon. Pour l'équipement manuel et les pulvérisateurs à réservoir dorsal, porter également des gants résistant aux produits chimiques durant l'application .

Appliquer seulement si le risque de dérive vers des zones d'habitations ou d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

NE PAS retourner ni permettre aux travailleurs de retourner dans les zones traitées dans les 12 heures suivant l'application.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États- Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à : www.croplife.ca

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respectez les zones tampons précisées dans le MODE D'EMPLOI.

Toxique pour certains insectes utiles. Limiter le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs pour les insectes utiles vivant dans les habitats à proximité des sites traités, comme les haies et les boisés.

Éviter d'appliquer ce produit si de fortes pluies sont prévues.

Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et la rive du plan d'eau.

Ce produit renferme des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

2022-1106
2022-04-25

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où les sols sont perméables (par exemple, sols sableux) ou encore où la nappe phréatique est peu profonde.

Comme ce produit n'est pas homologué pour utilisation dans un habitat aquatique, NE PAS l'utiliser pour supprimer les organismes aquatiques nuisibles.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques pendant le nettoyage du matériel ou l'élimination des déchets.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition. Lorsqu'on envisage un lavage d'estomac, le danger consécutif à l'aspiration de solvants à base de pétrole par les poumons doit être évalué en fonction de leur toxicité.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

ENTREPOSAGE :

Afin de prévenir toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION :

ÉLIMINATION DES CONTENANTS RECYCLABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur

ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

- Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

ÉLIMINATION DES CONTENANTS RÉUTILISABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

ÉLIMINATION DES CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR:

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2022-1106
2022-04-25

Advantage Clethodim 240®

UTILISER AVEC L'ADJUVANT Advantage Clethodim®/ Adjuvant Companero

GROUPE	1	HERBICIDE
--------	---	-----------

**CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE
HERBICIDE DE POST-LEVÉE**

CONTIENT DE LA CLÉTHODIME

HERBICIDE DE POST-LEVÉE POUR LA SUPPRESSION DES GRAMINÉES DANS LE CANOLA, LE LIN (y compris les variétés à faible teneur en acide linoléique), LES POIS DE GRANDE CULTURE, LES LENTILLES, LES POIS CHICHES de type DESI ET KABULI, LES OIGNONS SECS, LES POMMES DE TERRE, LA MOUTARDE JAUNE, LA MOUTARDE ORIENTALE(BRUNE) (types condimentaire et à graine oléagineuse), LE SOYA, LES SEMIS DE LUZERNE, LES TOURNESOLS, LES HARICOTS COMMUNS SECS (espèce *Phaseolus vulgaris* seulement), LE FENUGREC, LA CORIANDRE, LES ÉPINARDS, LA OEILLET DES PRAIRIES, LES BLEUETS EN CORYMBE, LE CARTHAME, LA CANNEBERGE, L'ANETH, LE CARVI, LE BASILIC LA BETTERAVE POTAGÈRE, LE PANAIS, LA CAROTTE ET LE RADIS.

COMMERCIAL (AGRICOLE)

PRINCIPE ACTIF: CLÉTHODIME . . . 240 g/L

N° D'HOMOLOGATION...33721 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT : IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT

L'EMPLOI CONTENU NET : 1 LITRE - VRAC

Renseignements sur le produit : 1-888-931-2530

Advantage Crop Protection Inc.
620 4th Ave E
Regina, Saskatchewan
S4N 4Z5 Canada

Encas de déversements, d'empoisonnement ou d'incendie, appeler au numéro d'urgence suivant **613-996-6666** or *666 on a cellular phone(24 heures par jour).

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Avantage Clethodim 240 est un herbicide de post-levée sélectif utilisé pour la suppression d'une vaste gamme de graminées dans le canola, le lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linoléique), les pois de grande culture, les lentilles, les pois chiches de type Desi et Kabuli, les oignons secs, les pommes de terre, la moutarde jaune, la moutarde orientale (brune) (types condimentaire et à graine oléagineuse), le soya, les semis de luzerne, les tournesols, les haricots communs secs (espèce *Phaseolus vulgaris* seulement), le fenugrec, la coriandre, les épinards, la œillets des prairies, les bleuets en corymbe, le carthame, la canneberge, l'aneth, le carvi commun, le basilic, la betterave potagère, le panais, la carotte et le radis.

Avantage Clethodim 240 doit être utilisé seulement avec l'adjuvant Avantage Clethodim®/Adjuvant Companero.

Avantage Clethodim 240 est un herbicide systémique qui est diffusé du feuillage traité vers les points de croissance des feuilles, des tiges et des racines. L'absorption par la plante s'effectue surtout au niveau des feuilles. Une bonne couverture du feuillage est important afin d'assurer une suppression efficace des graminées. Les graminées sensibles qui sont en pleine croissance présenteront des brûlures et un changement de couleur après le traitement. En premier lieu, le feuillage passera du vert au jaunâtre, puis au violacé et finalement au brun. Le temps requis pour une suppression complète est normalement de 7 à 21 jours après le traitement, le tout selon les conditions de croissance et de la compétition offerte par la culture.

MISES EN GARDE :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. PROVOQUE UNE IRRITATION DES YEUX ET DE LA PEAU. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver immédiatement la peau et les yeux éclaboussés par ce produit concentré. Ne pas inhaler les émanations. Éviter de respirer les bruines ou le brouillard de pulvérisation de ce produit.

Se laver les mains et la peau exposées après l'emploi de ce produit. Lors de l'utilisation, éviter de manger, boire ou fumer. Enlever et laver séparément les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Entreposer le contenant fermé hermétiquement loin des semences, aliments pour animaux, engrais, plantes et denrées alimentaires. Respecter les normes provinciales quant aux zones à protéger autour des étendues d'eau et les marécages. Lors de la manipulation, du mélange et du chargement du concentré ou lors du nettoyage et de la réparation de l'équipement, porter des lunettes protectrices ou un masque protecteur, un tablier de caoutchouc, des gants résistant aux produits chimiques, des bottes de caoutchouc, un pantalon et un vêtement à manches longues. Durant l'application, porter un vêtement à manches longues et un pantalon. Pour l'équipement manuel et les pulvérisateurs à réservoir dorsal, porter également des gants résistant aux produits chimiques durant l'application.

Appliquer seulement si le risque de dérive vers des zones d'habitations ou d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

NE PAS retourner ni permettre aux travailleurs de retourner dans les zones traitées dans les 12 heures suivant l'application.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à : www.croplife.ca

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées.
Respecter les zones tampons précisées dans **MODE D'EMPLOI**.

Toxique pour certains insectes utiles. Limiter le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs pour les insectes utiles vivant dans les habitats à proximité des sites traités, comme les haies ou les boisés.

Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des sites traités, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compact ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit si de fortes pluies sont prévues.

Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et la rive du plan d'eau.

Ce produit renferme des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où les sols sont perméables (par exemple, sols sableux) ou encore où la nappe phréatique est peu profonde.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Encas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition. Lorsqu'on envisage un lavage d'estomac, le danger consécutif à l'aspiration de solvants à base de pétrole par les poumons doit être évalué en fonction de leur toxicité.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

ENTREPOSAGE :

Afin de prévenir toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION :

ÉLIMINATION DES CONTENANTS RECYCLABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

- Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

ÉLIMINATION DES CONTENANTS RÉUTILISABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

ÉLIMINATION DES CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI

Comme ce produit n'est pas homologué pour utilisation dans un habitat aquatique, NE PAS l'utiliser pour supprimer les organismes aquatiques nuisibles.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques pendant le nettoyage du matériel ou l'élimination des déchets.

PÉRIODE D'APPLICATION :

Appliquer Advantage Clethodim 240 lorsque les graminées indésirables et les céréales spontanées sont au stade 2 à 6 feuilles comme spécifié dans Taux d'Application d' Advantage Clethodim 240. On obtient la suppression la plus efficace lorsque le traitement est fait avant le tallage, lorsque les graminées indésirables sont petites et en pleine croissance.

Pour la répression ou la suppression du chiendent, appliquer Advantage Clethodim 240 lorsque le chiendent est au stade 2 à 6 feuilles et lorsqu'il a de 6 à 15 cm de hauteur. Les résultats sont plus efficaces lorsque l'application est faite au stade 3 à 5 feuilles, quand le couvert du chiendent est uniforme et qu'il est en pleine croissance.

Advantage Clethodim 240 sera moins efficace lorsque les plantes sont stressées à cause d'un manque ou d'un excès d'humidité, de températures fraîches et/ou d'une humidité relative très faible. Une repousse par le tallage peut avoir lieu si l'application est effectuée sous une des conditions mentionnées précédemment. Dans les cultures à grand interligne où le couvert végétal peut prendre un certain temps à se former complètement, le travail du sol peut être nécessaire pour supprimer les graminées qui lèvent après le traitement..

Le canola, le lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linoléique), les pois de grande culture, les lentilles, les pommes de terre, la moutarde jaune, la moutarde orientale (brune) (types condimentaire et à graine oléagineuse), le soya, les semis de luzerne, les tournesols, les haricots communs secs (espèce *Phaseolus vulgaris* seulement), les bleuets en corymbe, le carvi, la coriandre, le basilic, la betterave potagère, le panais, la carotte et le radis sont tolérants à l' Advantage Clethodim 240 à tous les stades de croissance.

Cependant, l'intervalle avant la récolte mentionnée dans les recommandations doit être respecté pour éviter un excès dans les résidus de culture.

Pour les pois chiches de type Desi et Kabuli, appliquer Advantage Clethodim 240 au maximum une fois par saison avant que la culture ait atteint le stade de 9 noeuds (18 cm de hauteur maximum) et lorsque les graminées indésirables et les céréales spontanées sont au stade 2 à 6 feuilles.

Pour le fenugrec et l'aneth, appliquer **Advantage Clethodim 240** en post-levée lorsque le fenugrec et l'aneth sont au stade de 3 à 5 feuilles. Un maximum d'une application peut être faite par saison.

Pour la coriandre ou les œillets des prairies appliquer **Advantage Clethodim 240** en post levée lorsque la coriander ou les œillets des prairies sont au stade de 2 à 5 feuilles. Un maximum d'une application peut être faite par an.

Pour le carthame, appliquer Advantage Clethodim 240 en post-levée, lorsque le carthame est au stade de 6 à 8 feuilles.

La canneberge est tolérante à Advantage Clethodim 240 à tous les stades de croissance, cependant ne pas appliquer Advantage Clethodim 240 entre le stade de la crosse et la pleine floraison.

Pour les oignons secs, appliquer Advantage Clethodim 240 postlevée, lorsque les cultures sont au stade 1-4 feuilles.

2022-1106
2022-04-25

2022-1106
2022-04-25

TAUX D'APPLICATION D' Advantage Clethodim 240 :

Les taux à utiliser afin de supprimer plusieurs espèces de graminées sont présentés ci-dessous. Se référer à la section sur les cultures pour connaître le taux maximal à utiliser pour chacune des cultures.

Graminées	Stade du feuillage	Taux d'application d' Advantage Clethodim 240	Taux d'application de l'adjuvant Advantage Clethodim/ Adjuvant Companero
------------------	---------------------------	--	---

*Sétaire (verte, glauque) Folle avoine Céréales spontanées (blé, orge, avoine)	2-4	0,125 L/ha	0,5% v/v
Pied-de-coq Panic capillaire Panic d'automne Panic millet Maïs spontané Alpiste des Canaries spontané	2-6	0,125 L/ha	0,5% v/v
Folle avoine Céréales spontanées (blé, orge, avoine) Sétaire (verte, glauque) Ivraie de perse Digitaire (astringente et sanguine) Panic millet Panic capillaire Panic d'automne Pied-de-coq Maïs spontané Alpiste des Canaries spontané Chiendent – répression	2-6	0,19 L/ha	0,5% v/v
Chiendent – suppression**	2-6	0,38 L/ha	1,0 % v/v

*Avantage Clethodim 240 appliqué au taux de 0,125 L/ha pour supprimer les mauvaises herbes énumérées dans cette partie du tableau, devrait être pulvérisé seulement dans les conditions suivantes:

- Bonne croissance de la culture
- Application hâtive (comme dans le tableau plus haut, avant le tallage)
- Ne pas mélanger en réservoir avec d'autres pesticides
- Ne pas pulvériser sur les céréales d'hiver spontanées
- Lorsqu'il y a une infestation légère à modérée des mauvaises herbes
- Fertilité et humidité adéquate

- Absence de stress et bonnes conditions de croissance

Si une des conditions mentionnées n'est pas présente au moment de la pulvérisation, utiliser un taux de 0,19 L/ha d' Advantage Clethodim 240.

** Pour une suppression adéquate du chiendent, utiliser un volume de pulvérisation minimum de 100 L d'eau/ha.

RECOMMANDATIONS POUR LES CULTURES :

Cultures	Taux d'application maximum d' Advantage Clethodim 240	Methode d'application⁷	Délai d'attente avant la récolte
Canola	0,38 L/ha	Application terrestre et aérienne	60 jours
Lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linoléique)	0,38 L/ha	Application terrestre et aérienne	60 jours
Pois de grande culture	0,38 L/ha	Application terrestre et aérienne	75 jours
Lentilles	0,38 L/ha	Application terrestre et aérienne	60 jours
Pois chiches de type Desi et Kabuli	0,19 L/ha	Application terrestre et aérienne	60 jours
Pommes de terre	0,38 L/ha	Application terrestre et aérienne	60 jours
Moutarde jaune	0,38 L/ha	Application terrestre et aérienne	60 jours
Moutarde orientale (brune) (types condimentaire et à graine oléagineuse)	0,38 L/ha	Application terrestre et aérienne	60 jours
Soya	0,38 L/ha	Application terrestre et aérienne	75 jours
Semis de luzerne	0,38 L/ha	Application terrestre seulement	30 jours
Tournesols	0,38 L/ha	Application terrestre et	72 jours

		aérienne	
Haricots Communs Secs ^{1,2} (espèce <i>Phaseolus vulgaris</i> seulement)	0,19 L/ha	Application terrestre et aérienne	60 jours
Basilic ^{1,2,4,5}	0,19 L/ha	Application terrestre seulement	30 jours
Carvi ^{1,5,6}	0,38 L/ha	Application terrestre seulement	60 jours
Coriandre ^{1,5, 6}	0,38 L/ha	Application terrestre seulement	60 jours
Canneberge ^{1,2,5}	0,38 L/ha	Application terrestre seulement	30 jours
Aneth ^{1,5}	0,38 L/ha	Application terrestre seulement	40 jours
Oignons secs ^{1, 5}	0,38 L/ha	Application terrestre seulement	45 jours
Fenugrec ^{1,5, 6}	0,38 L/ha	Application terrestre seulement	30 jours
Bleuets en corymbe ^{1,4,5}	0,38 L/ha	Application terrestre seulement	14 jours
Oeillets des prairies ^{1,5,6}	0,19 L/ha	Application terrestre seulement	S/O

Betterave potagère, panais, carotte, radis ^{3,5}	0,38 L/ha	Application terrestre seulement	30 jours
Carthame ^{1,5}	0,38 L/ha	Application terrestre seulement	70 jours
Épinard ^{3, 5}	0,19 L/ha	Application terrestre seulement	14 jours

1. Faire un maximum d'une application par année.
2. NOTE : Les degré de tolérance aux herbicides, dont Advantage Clethodim 240, peut varier selon les variétés de cette culture. Comme la tolérance à Advantage Clethodim 240 de toutes les variétés n'a pas été testées, utiliser d'abord

Avantage Clethodim 240 sur une petite parcelle de chaque variété afin de confirmer la tolérance, avant d'appliquer le produit à grande échelle. En plus, consulter votre fournisseur de semences pour obtenir des renseignements sur la tolérance de certaines variétés à l'herbicide Avantage Clethodim 240.

3. Faire un maximum de deux applications par année. Si une seconde application est nécessaire, laisser au moins 14 jours entre la première et la seconde application.
4. Appliquer Avantage Clethodim 240 en un traitement généralisé dirigé vers le sol.
5. Consulter la section de l'Usages Limités pour les renseignements additionnels d'utilisation.
6. Ne pas récolter les oeillets des prairies traitées ou les feuilles du fenugrec traité comme légume ou les feuilles de coriandre et de carvi traitées (cilantro) pour la consommation humaine.
7. **Volume de pulvérisation pour l'application aérienne :** Appliquer dans 28 à 55 L d'eau/ha. Augmenter le volume de pulvérisation jusqu'à 100 L d'eau/ha à mesure que le feuillage des graminées ou de la culture devient dense.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR

Lorsqu'il est appliqué en mélange en réservoir, lire et observez tous les instructions de l'étiquette, y compris les taux, les restrictions et les limites de pâturage pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution plus strictes concernant le mélange, le chargement et l'application indiquées sur les étiquettes des deux produits.

Avantage Clethodim 240 ET BUCTRIL® M :

Lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linoléique) : Avantage Clethodim 240 peut être mélangé en réservoir avec du Bucril M afin de supprimer en une seule pulvérisation certaines mauvaises herbes à feuilles larges et graminées indésirables dans le lin (incluant les variétés à faible teneur en acide linoléique). Appliquer dans 55 à 110 litres d'eau à l'hectare à une pression de 275 kPa. NE PAS pulvériser ce mélange en réservoir lorsque les plantes sont stressées. NE PAS pulvériser par temps chaud et humide. Respecter toutes les mises en garde, les restrictions et les recommandations quant à la période d'application qui figurent sur l'étiquette du Bucril M. Suivre les précautions les plus rigoureuses des étiquettes parmi tous les pesticides utilisés dans le mélange en réservoir.

Période d'application : Le lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linoléique) peut être traité lorsqu'il atteint une hauteur de 5 cm jusqu'au début du stade bouton. Afin d'obtenir de meilleurs résultats, appliquer lorsque le lin (incluant les variétés à faible teneur en acide linoléique) a de 5 à 10 cm de hauteur et que les mauvaises herbes sont au stade plantule. Des traitements séparés doivent être effectués si les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées indésirables ne sont pas au stade de traitement recommandé au même moment.

Taux d'application : Un mélange en réservoir d' Avantage Clethodim 240 à raison de 0,19 L à 0,38 L/ha avec du Bucril M à 1,0 L/ha et avec l'adjuvant Avantage Clethodim/Adjuvant Companero à 0,5% à 1,0% v/v.

Mauvaises herbes supprimées : Telles qu'énumérées pour - Avantage Clethodim 240 lorsqu' utilisé seul et également pour certaines plantules de mauvaises herbes à feuilles

larges. Se référer à l'étiquette du Buctril M pour connaître les mauvaises herbes à feuilles larges supprimées.

INSTRUCTIONS DE MÉLANGE :

- Bien nettoyer le pulvérisateur en rinçant tout l'équipement de pulvérisation avec une solution d'eau et de détergent.
- Remplir la moitié du réservoir nettoyé avec de l'eau propre. Faire fonctionner le système d'agitation.
- S'il s'agit d'un mélange en réservoir d' Advantage Clethodim 240 et de Buctril M pour supprimer à la fois les graminées et les mauvaises herbes à feuilles larges dans le lin (incluant les variétés à basse teneur en acide linoléique) ajouter la quantité requise de Buctril M. Continuer à agiter.
- Ajouter la quantité requise d' Advantage Clethodim 240. Continuer à agiter.
- Ajouter la quantité requise d'adjuvant Advantage Clethodim/Adjuvant Companero avec le reste de la quantité d'eau nécessaire pour remplir le réservoir.
- Continuer à agiter ou de faire fonctionner le système de dérivation.
- Après chaque interruption de la pulvérisation, bien agiter la bouillie avant de pulvériser à nouveau. Vérifier l'intérieur du réservoir afin de s'assurer que le système d'agitation fonctionne suffisamment pour bien mélanger le reste de la bouillie. Ne pas laisser la bouillie reposer pendant la nuit.
- Bien nettoyer le pulvérisateur en rinçant tout l'équipement de pulvérisation avec une solution d'eau propre et de détergent immédiatement après avoir effectué une pulvérisation.

Voir la section portant sur l'ÉLIMINATION afin de connaître les directives à suivre pour éliminer les eaux de nettoyage.

Advantage Clethodim 240 ET CURTAIL[®] M :

Lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linoléique) : Advantage Clethodim 240 peut être mélangé en réservoir avec CURTAIL M pour supprimer en une seule pulvérisation certaines mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées dans la culture du lin. Pulvériser avec un volume minimum de 100 L/ha de liquide à une pression de 275 kPa.

Respecter les limites et restrictions et suivre toutes les précautions et recommandations quand à la période d'application énoncées sur l'étiquette de CURTAIL M.

Période d'application : Le lin peut être traité lorsqu'il atteint une hauteur de 5 à 15 cm. Appliquer lorsque les graminées sont au stade 2 à 6 feuilles et que les mauvaises herbes à feuilles larges sont en pleine croissance. Le traitement contre le chardon des champs devrait être effectué lorsqu'il est entre 10 cm et le stade pré-bouton. Si les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées ne sont pas en même temps au stade recommandé pour le traitement, il faudrait alors faire deux pulvérisations séparées.

Taux d'application : Advantage Clethodim 240 à raison de 0,19 L/ha en mélange en réservoir avec CURTAIL M à raison de 1,5 à 2,0 L/ha et avec l'adjuvant Advantage Clethodim/Adjuvant Companero à une dose de 0,5% v/v.

Mauvaises herbes supprimées : Mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette de l'herbicid' Advantage Clethodim 240 et mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette de

2022-1106
2022-04-25

Curtil M. Se référer à l'étiquette du CURTAIL M pour connaître les mauvaises herbes à feuilles larges supprimées.

Délai d'attente avant le pâturage

Ne pas faucher les cultures traitées pour l'alimentation du bétail ou laisser le bétail paître dans les champs traités dans les 60 jours suivant l'application.

INSTRUCTIONS DE MÉLANGE :

- Nettoyer à fond le pulvérisateur en rinçant tout l'équipement de pulvérisation avec une solution d'eau et de détergent.
- Remplir à demi d'eau propre le réservoir nettoyé. Mettre le système d'agitation en marche.
- Ajouter la quantité de CURTAIL M requise au réservoir. Continuer l'agitation.
- Ajouter la quantité d' Advantage Clethodim 240 requise au réservoir. Continuer l'agitation.
- Ajouter la quantité d'adjuvant Advantage Clethodim/Adjuvant Companero nécessaire à ce qui reste d'eau pour remplir le réservoir.
- Continuer l'agitation ou mettre en marche le système de dérivation.
- Après chaque interruption de la pulvérisation, bien agiter la bouillie avant de pulvériser à nouveau. Bien vérifier l'intérieur du réservoir afin de vous assurer que l'agitation du pulvérisateur est suffisante pour mélanger à nouveau la bouillie de pulvérisation. Ne pas laisser reposer le mélange durant toute une nuit. Dans le cas de mélanges en réservoir contenant des herbicides pour mauvaises herbes à feuilles larges, une clarification apparaîtra si l'agitation n'est pas continue.
- Si un film d'huile se forme dans le réservoir, vidanger et nettoyer le réservoir avec une solution de détergent puissante.
- Immédiatement après l'utilisation, nettoyer à fond le pulvérisateur en rinçant tout l'équipement de pulvérisation avec une solution d'eau propre et de détergent.

Avantage Clethodim 240 ET MCPA ESTER :

Lin : Avantage Clethodim 240 peut être mélangé en réservoir avec MCPA Ester pour supprimer en une seule pulvérisation certaines mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées dans la culture du lin. Pour les applications au sol, pulvériser avec un volume de 100 L/ha de liquide à une pression de 275 kPa. Pour l'épandage aérien, appliquer ce mélange en réservoir dans un volume de pulvérisation minimum de 30 L/ha et à une pression de 235 kPa.

NOTE : CE MÉLANGE EN RÉSERVOIR NE DOIT PAS ÊTRE PULVÉRISÉ SUR LES VARIÉTÉS DE LIN À FAIBLE TENEUR EN ACIDE LINOLÉNIQUE.

Période d'application : Le lin peut être traité lorsqu'il atteint une hauteur de 5 cm jusqu'au début du stade bouton. Ne pas traiter après le stade bouton. Appliquer lorsque les graminées sont au stade 2 à 6 feuilles et que les mauvaises herbes à feuilles larges sont au stade de plantule et en pleine croissance. Si les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées ne sont pas en même temps au stade recommandé pour le traitement, il faudrait alors faire deux pulvérisations séparées.

Taux d'application : Avantage Clethodim 240 à raison de 0,19 L/ha à 0,38 L/ha en mélange en réservoir avec MCPA ESTER et avec l'adjuvant Avantage Clethodim/Adjuvant Companero à raison de 0,5% à 1,0% v/v.

Mauvaises herbes supprimées : Telles qu'énumérées pour - Avantage Clethodim 240 lorsqu' utilisé seul et également pour certaines plantules de mauvaises herbes à feuilles larges. Se référer à l'étiquette du MCPA Ester pour le taux d'application, les mauvaises herbes à feuilles larges supprimées et pour l'information spécifique au lin.

INSTRUCTIONS DE MÉLANGE :

- Nettoyer à fond le pulvérisateur en rinçant tout l'équipement de pulvérisation avec une solution d'eau et de détergent.
- Remplir à demi d'eau propre le réservoir nettoyé. Mettre en marche le système d'agitation.
- Ajouter la quantité de MCPA ESTER requise au réservoir. Continuer l'agitation.
- Ajouter la quantité d' Avantage Clethodim 240 requise au réservoir. Continuer l'agitation.
- Ajouter la quantité d'adjuvant Avantage Clethodim/Adjuvant Companero nécessaire à ce qui reste d'eau pour remplir le réservoir.
- Continuer l'agitation ou mettre en marche le système de dérivation.
- Après chaque interruption de la pulvérisation, bien agiter la bouillie avant de pulvériser à nouveau. Bien vérifier l'intérieur du réservoir afin de vous assurer que l'agitation du pulvérisateur est suffisante pour mélanger à nouveau la bouillie de pulvérisation. Ne pas laisser reposer le mélange durant toute une nuit.
- Immédiatement après l'utilisation, nettoyer à fond le pulvérisateur en rinçant tout l'équipement de pulvérisation avec une solution d'eau propre et de détergent.

Avantage Clethodim 240 ET LONTREL[®] 360 :

Lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linoléique) : Avantage Clethodim 240 peut être mélangé en réservoir avec LONTREL 360 pour supprimer en une seule pulvérisation certaines mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées dans la culture du lin. Pulvériser avec un volume minimum de 100 L/ha de liquide à une pression de 275 kPa.

Respecter toutes les précautions, les restrictions et les recommandations quant à la période d'application qui figurent sur l'étiquette de LONTREL 360.

Période d'application : Le lin peut être traité lorsqu'il atteint une hauteur de 5 à 10 cm. Appliquer lorsque les graminées sont au stade 2 à 6 feuilles et que les mauvaises herbes à feuilles larges sont en pleine croissance. Le traitement contre le chardon des champs devrait être effectué lorsqu'il est entre les stades de rosette et pré-bouton. Si les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées ne sont pas en même temps au stade recommandé pour le traitement, il faudrait alors faire deux pulvérisations séparées.

Taux d'application : Avantage Clethodim 240 à raison de 0,19 L/ha en mélange en réservoir avec LONTREL 360 à une dose de 0,56 à 0,83 L/ha et avec l'adjuvant Avantage Clethodim/Adjuvant Companero à raison de 0,5% v/v.

Mauvaises herbes supprimées : Folle avoine, sétaire verte, orge spontanée, blé spontané, avoine spontanée et renouée liseron.

Chardon des champs	0,56 L LONTREL360/ha	Suppression durant toute la saison
	0,83 L LONTREL360/ha	Suppression jusqu'à l'année suivante.

INSTRUCTIONS DE MÉLANGE : Pour les recommandations concernant le mélange, se rapporter au mélange en réservoir d' Avantage Clethodim 240/LONTREL 360 dans le canola.

Canola : Avantage Clethodim 240 peut être mélangé en réservoir avec LONTREL 360 pour supprimer en une seule pulvérisation certaines mauvaises herbes à feuilles larges et graminées dans la culture du canola. Pulvériser avec un volume minimum de 100 L/ha de solution à une pression de 275 kPa. Respecter toutes les précautions, les restrictions et les recommandations quant à la période d'application qui figurent sur l'étiquette de LONTREL 360.

Période d'application : Le canola peut être traité entre le stade 2 et 6 feuilles. Appliquer lorsque les graminées sont entre le stade 2 et 6 feuilles et que les mauvaises herbes à feuilles larges sont en pleine croissance. Le traitement contre le chardon des champs devrait être effectué lorsqu'il est entre les stades de rosette et pré-bouton. Si les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées ne sont pas en même temps au stade recommandé pour le traitement, il faudrait alors faire deux pulvérisations séparées.

Taux d'application : Advantage Clethodim 240 à raison de 0,19 L/ha en mélange en réservoir avec LONTREL 360 à une dose de 0,42 à 0,83 L/ha et avec l'adjuvant Advantage Clethodim/Adjuvant Companero à raison de 0,5% v/v.

Mauvaises herbes supprimées : Folle avoine, sétaire verte, orge spontanée, blé spontané et avoine spontanée.

Renouée liseron	0,56 L LONTREL 360/ha	Pour supprimer durant toute la saison
Chardon des champs	0,42 L LONTREL 360/ha	Supprime les parties aériennes pour 6 à 8 semaines
	0,56 L LONTREL 360/ha	Suppression durant toute la saison
	0,83 L LONTREL 360/ha	Suppression jusqu'à la saison suivante

INSTRUCTIONS DE MÉLANGE :

- Nettoyer à fond le pulvérisateur en rinçant tout l'équipement de pulvérisation avec une solution d'eau et de détergent.
- Remplir à demi d'eau propre le réservoir nettoyé. Mettre en marche le système d'agitation.
- Ajouter la quantité de LONTREL 360 requise au réservoir. Continuer l'agitation.
- Ajouter la quantité d' Advantage Clethodim 240 requise au réservoir. Continuer l'agitation.
- Ajouter la quantité d'adjuvant Advantage Clethodim/Adjuvant Companero nécessaire à ce qui reste d'eau pour remplir le réservoir.
- Continuer l'agitation ou mettre en marche le système de dérivation.
- Après chaque interruption de la pulvérisation, bien agiter la bouillie avant de pulvériser à nouveau. Bien vérifier l'intérieur du réservoir afin de vous assurer que l'agitation du pulvérisateur est suffisante pour mélanger à nouveau la bouillie de pulvérisation. Ne pas laisser reposer le mélange durant toute une nuit. Dans le cas de mélanges en réservoir contenant des herbicides pour mauvaises herbes à feuilles larges, une clarification apparaîtra si l'agitation n'est pas continue.
- Si un film d'huile se forme dans le réservoir, vidanger et nettoyer le réservoir avec une solution de détergent puissante.
- Immédiatement après l'utilisation, nettoyer à fond le pulvérisateur en rinçant tout l'équipement de pulvérisation avec une solution d'eau propre et de détergent.

Advantage Clethodim 240 ET PURSUIT® :

Pois de grande culture : Advantage Clethodim 240 peut être mélangé en réservoir avec PURSUIT pour supprimer en une seule pulvérisation certaines mauvaises herbes à feuilles larges et graminées dans les pois de grande culture. Appliquer dans un minimum de 100 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa. Respecter toutes les précautions, restrictions et les recommandations quant à la période d'application contenues sur l'étiquette de PURSUIT.

Période d'application : Les pois de grande culture peuvent être traités jusqu'au stade de 6 feuilles trifoliées. Traiter lorsque le blé spontané, l'orge spontanée, la folle avoine et la sétaire verte sont au stade 2 à 6 feuilles. Appliquer jusqu'au stade 4 feuilles pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges. Si les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées ne sont pas en même temps au stade recommandé, il faudrait alors faire deux pulvérisations séparées.

Taux d'application : Advantage Clethodim 240 à raison de 0,19 L/ha en mélange en réservoir avec PURSUIT à raison de 210 mL/ha et avec l'adjuvant Advantage Clethodim/Adjuvant Companero à 0,5% v/v.

Mauvaises herbes supprimées : Folle avoine, sétaire verte, orge spontanée, blé spontané ainsi que les mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette de PURSUIT.

INSTRUCTIONS DE MÉLANGE :

- Bien nettoyer le pulvérisateur en rinçant tout l'équipement de pulvérisation avec une solution d'eau et de détergent.
- Remplir la moitié du réservoir nettoyé avec de l'eau propre. Débuter l'agitation.
- S'il s'agit d'un mélange en réservoir d' Advantage Clethodim 240 et de PURSUIT pour supprimer à la fois les graminées et les mauvaises herbes à feuilles larges dans les pois de grande culture, ajouter la quantité requise de PURSUIT. Continuer l'agitation.
- Ajouter la quantité requise d' Advantage Clethodim 240 au réservoir. Continuer l'agitation.
- Ajouter la quantité requise d'adjuvant Advantage Clethodim/Adjuvant Companero avec le restant de l'eau nécessaire au remplissage du réservoir.
- Continuer l'agitation ou faire fonctionner le système de dérivation.
- Après chaque interruption de la pulvérisation, bien agiter la bouillie avant de pulvériser à nouveau. Vérifier l'intérieur du réservoir afin de s'assurer que le système d'agitation est adéquat pour bien mélanger le reste de la bouillie. Ne pas laisser reposer la bouillie pendant toute une nuit.
- Immédiatement après l'application, nettoyer soigneusement le pulvérisateur en rinçant tout l'équipement de pulvérisation avec une solution d'eau propre et de détergent.

Canola tolérant à l'imazéthapyr (par exemple les variétés de canola possédant le gène SMART) : Advantage Clethodim 240 peut être mélangé en réservoir avec PURSUIT pour supprimer en une seule pulvérisation, certaines mauvaises herbes à feuilles larges et graminées nuisibles dans les variétés de canola tolérantes à l'imazéthapyr. Appliquer dans un minimum de 100 litres d'eau par hectare et à une pression de 275 kPa. Respecter toutes les précautions, restrictions et recommandations quant à la période d'application contenues sur l'étiquette de PURSUIT.

Période d'application : Les variétés de canola tolérantes à l'imazéthapyr peuvent être traitées après que la culture a développé une (1) feuille complète. Traiter lorsque les graminées nuisibles sont au stade 2 à 6 feuilles. Appliquer jusqu'au stade 4 feuilles pour la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges.

Taux d'application : Advantage Clethodim 240 à raison de 0,19 L/ha en mélange en réservoir avec PURSUIT à raison de 0,105 ou 0,21 L/ha avec l'adjuvant Advantage Clethodim/Adjuvant Companero à une concentration de 0,5% v/v.

Mauvaises herbes supprimées : Telles qu'énumérées pour Advantage Clethodim 240 en plus des mauvaises herbes suivantes.

PURSUIT à raison de 0,105 L/ha pour la suppression de la stellaire moyenne, l'ortie royale, l'amarante à racine rouge*, le tabouret des champs, le canola spontané (non tolérant à l'imazéthapyr), la moutarde des champs et la renouée liseron* au stade de 1 à 4 feuilles.

*Pour la suppression de faible infestation seulement. Pour de fortes infestations, utiliser la dose de 0,21 L/ha de PURSUIT.

PURSUIT à raison de 0,21 L/ha pour la suppression des mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette de PURSUIT.

INSTRUCTIONS DE MÉLANGE : Pour les instructions, consulter la section d'Advantage Clethodim 240 et PURSUIT sur les mélanges en réservoir pour les pois de grande culture.

Advantage Clethodim 240 ET MUSTER® :

Canola : Advantage Clethodim 240 peut être mélangé en réservoir avec MUSTER pour supprimer en une seule pulvérisation certaines mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées dans la culture du canola. Pulvériser avec un volume minimum de 100 L/ha de solution à une pression de 275 kPa. Bien suivre les précautions, restrictions et recommandations quant à la période d'application que l'on retrouve sur l'étiquette de MUSTER.

Période d'application : Le canola peut être traité à partir du stade de 2 feuilles jusqu'à l'apparition des boutons floraux. Pulvériser lorsque les graminées sont aux stades de 2 à 6 feuilles et lorsque les mauvaises herbes à feuilles larges sont aux stades de cotylédon à 6 feuilles. Si les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées ne sont pas en même temps au stade recommandé pour le traitement, il faudrait alors effectuer deux pulvérisations séparées.

Taux d'application : Advantage Clethodim 240 à raison de 0,19 L/ha en mélange en réservoir avec MUSTER à raison de 20 ou 30 g/ha et avec l'adjuvant Advantage Clethodim/Adjuvant Companero à une dose de 0,5% v/v.

Mauvaises herbes supprimées : MUSTER à raison de 20 ou 30 g/ha : folle avoine, sétaire verte, orge spontanée, avoine spontanée, blé spontané, ortie royale, moutarde des champs, renouée scabre, sagesse-des-chirurgiens (au stade plantule), tabouret des champs* et l'amarante à racine rouge.

**Répression du tabouret des champs à la dose réduite. Appliquer au tabouret des champs au stade 1 à 4 feuilles.*

INSTRUCTIONS DE MÉLANGE :

- Nettoyer à fond le pulvérisateur en rinçant tout l'équipement de pulvérisation avec une solution d'eau et de détergent.

- Remplir à demi d'eau propre le réservoir nettoyé. Mettre le système d'agitation en marche.
- Ajouter la quantité de MUSTER requise au réservoir. Continuer l'agitation.
- Aussitôt que le MUSTER est en suspension, ajouter la quantité d'Avantage Clethodim 240 requise au réservoir. Continuer l'agitation.
- Ajouter la quantité d'adjuvant Avantage Clethodim/Adjuvant Companero nécessaire à ce qui reste d'eau pour remplir le réservoir.
- Continuer l'agitation ou mettre en marche le système de dérivation.
- Pour des remplissages répétés, préparer une bouillie de MUSTER et ajouter le volume d'eau nécessaire dans le réservoir du pulvérisateur avant l'ajout d'Avantage Clethodim 240 et Avantage Clethodim Adjuvant/Adjuvant Companero.
- Après chaque interruption de la pulvérisation, bien agiter la bouillie avant de pulvériser à nouveau. Bien vérifier l'intérieur du réservoir afin de vous assurer que l'agitation dans le pulvérisateur est suffisante pour mélanger à nouveau la bouillie de pulvérisation. Ne pas laisser reposer le mélange durant toute une nuit.
- Immédiatement après l'emploi, consulter l'étiquette de MUSTER pour les directives concernant un nettoyage approprié du réservoir.

Avantage Clethodim 240 ET LIBERTY® 150 SN – LES PROVINCES DES PRAIRIES ET DANS L'INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE (Y COMPRIS LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX) SEULEMENT

Canola : Pour utilisation seulement sur les variétés de canola tolérantes au glufosinate d'ammonium (par exemple sur les variétés ou les hybrides appelés LIBERTYLINK).

Avantage Clethodim 240 peut être mélangé avec LIBERTY 150 SN pour la suppression de certaines mauvaises herbes à feuilles larges et graminées nuisibles dans les variétés tolérantes au glufosinate d'ammonium lors d'un traitement en une seule étape. Pour les applications au sol, appliquer dans un volume minimum de 110 L/ha et à une pression de 275 kPa. Pour les épandages aériens, appliquer ce mélange en réservoir dans un volume de pulvérisation minimum de 55 L/ha et à une pression de 300 kPa.

Respecter toutes les précautions, limitations et recommandations quant à la période d'application retrouvées sur l'étiquette de LIBERTY 150 SN.

Période d'application : Les variétés de canola tolérantes au glufosinate ammonium peuvent être traitées à partir du stade cotylédon jusqu'au début du stade de la montaison. Traiter lorsque la folle avoine, le blé spontané, l'avoine spontanée et la sétaire verte sont au stade 1 à 5 feuilles.
Consulter l'étiquette de LIBERTY 150 SN pour le temps d'application à une dose de 2,67 ou 4,0 L/ha sur toutes les autres graminées et mauvaises herbes à feuilles larges.

Taux d'application : Avantage Clethodim 240 à raison de 63 mL/ha mélangé en réservoir avec LIBERTY 150 SN à raison de 2,67 à 4,0 L/ha avec l'adjuvant Avantage Clethodim/Adjuvant Companero à une concentration de 0,5% v/v.

Mauvaises herbes supprimées : Folle avoine, sétaire verte, orge spontanée, blé spontané et avoine spontanée en plus des autres graminées nuisibles et mauvaises

herbes à feuilles larges énumérées sur l'étiquette de LIBERTY 150 SN à raison de 2,67 à 4,0 L/ha.

INSTRUCTIONS DE MÉLANGE :

- Bien nettoyer le pulvérisateur en rinçant tout l'équipement de pulvérisation avec une solution d'eau et de détergent.
- Remplir le réservoir du pulvérisateur nettoyé à moitié d'eau propre. Mettre le système d'agitation en marche.
- Verser la quantité appropriée d'adjuvant Advantage Clethodim/Adjuvant Companero dans le réservoir. Continuer d'agiter jusqu'à bien mélangé.
- ARRÊTER l'agitation. Verser la quantité requise de LIBERTY 150 SN dans le réservoir. Mettre en marche le système d'agitation.
- Verser la quantité appropriée d'Advantage Clethodim 240 et le reste d'eau nécessaire pour remplir le réservoir.
- Continuer d'agiter ou de mettre en marche le système de dérivation et pulvériser immédiatement.
- Après chaque interruption de la pulvérisation, bien agiter la bouillie avant de pulvériser à nouveau. Vérifier l'intérieur du réservoir afin de s'assurer que le système d'agitation permet de bien mélanger le reste de la bouillie. Ne pas laisser reposer la bouillie pendant la nuit. Dans le cas de mélanges de réservoir contenant des herbicides pour mauvaises herbes à feuilles larges, une clarification apparaîtra si l'agitation n'est pas continue.
- Si un film d'huile se forme dans le réservoir, vider et nettoyer le réservoir avec une solution de détergent puissante.
- Immédiatement après l'emploi, bien nettoyer le pulvérisateur en rinçant tout l'équipement de pulvérisation avec une solution d'eau propre et de détergent.

Advantage Clethodim 240 ET LIBERTY[®] 200 SN - DANS L'EST DU CANADA ET COLOMBIE-BRITANNIQUE (Y COMPRIS LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX) SEULEMENT

Canola : Pour utilisation seulement sur les variétés de canola tolérantes au glufosinate d'ammonium (par exemple sur les variétés ou les hybrides appelés LIBERTY LINK).

Advantage Clethodim 240 peut être mélangé avec LIBERTY 200 SN pour la suppression de certaines mauvaises herbes à feuilles larges et graminées nuisibles dans les variétés tolérantes au glufosinate d'ammonium lors d'un traitement en une seule étape. Appliquer dans un volume minimum de 110 L/ha et à une pression de 275 kPa. Respecter toutes les précautions, limitations et recommandations quant à la période d'application retrouvées sur l'étiquette de LIBERTY 200 SN.

Période d'application : Les variétés de canola tolérantes au glufosinate ammonium peuvent être traitées à partir du stade cotylédon jusqu'au début du stade de la montaison. Traiter lorsque la folle avoine, le blé spontané, l'avoine spontanée et la sétaire verte sont au stade 1 à 5 feuilles.
Consulter l'étiquette de LIBERTY 200 SN pour le temps d'application à une dose de 2,0 ou 2,5 L/ha sur toutes les autres graminées et mauvaises herbes à feuilles larges.

Taux d'application : Advantage Clethodim 240 à raison de 63 mL/ha mélangé en réservoir avec LIBERTY 200 SN à raison de 2,0 ou 2,5 L/ha avec l'adjuvant Advantage Clethodim/Adjuvant Companero à une concentration de 0,5% v/v.

Mauvaises herbes supprimées : Folle avoine, sétaire verte, orge spontanée, blé spontané et avoine spontanée en plus des autres graminées nuisibles et mauvaises herbes à feuilles larges énumérées sur l'étiquette de LIBERTY 200 SN à raison de 2,0 ou 2,5 L/ha.

INSTRUCTIONS DE MÉLANGE :

- Bien nettoyer le pulvérisateur en rinçant tout l'équipement de pulvérisation avec une solution d'eau et de détergent.
- Remplir le réservoir du pulvérisateur nettoyé à moitié d'eau propre. Mettre en marche le système d'agitation.
- Verser la quantité appropriée d'adjuvant Advantage Clethodim/Adjuvant Companero dans le réservoir. Continuer d'agiter jusqu'à bien mélangée.
- ARRÊTER l'agitation. Verser la quantité requise de LIBERTY 200 SN dans le réservoir. Mettre en marche le système d'agitation.
- Verser la quantité appropriée d'Advantage Clethodim 240 et le reste d'eau nécessaire pour remplir le réservoir.
- Continuer d'agiter ou de mettre en marche le système de dérivation et pulvériser immédiatement.
- Après chaque interruption de la pulvérisation, bien agiter la bouillie avant de pulvériser à nouveau. Vérifier l'intérieur du réservoir afin de s'assurer que le système d'agitation permet de bien mélanger le reste de la bouillie. Ne pas laisser reposer la bouillie pendant la nuit. Dans le cas de mélanges de réservoir contenant des herbicides pour mauvaises herbes à feuilles larges, une clarification apparaîtra si l'agitation n'est pas continue.
- Si un film d'huile se forme dans le réservoir, vider et nettoyer le réservoir avec une solution de détergent puissante.
- Immédiatement après l'emploi, bien nettoyer le pulvérisateur en rinçant tout l'équipement de pulvérisation avec une solution d'eau propre et de détergent.

USAGES LIMITÉS :

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Advantage Crop Protection Inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Advantage Crop Protection Inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

CULTURE	Mauvaises herbes supprimées	Taux d'application du Advantage Clethodim 240	Taux d'adjuvant Advantage Clethodim/ Adjuvant Companero	OBSERVATIONS
OIGNONS SECS	Mauvaises herbes annuelles retrouvées sur l'étiquette d'Advantage Clethodim 240 et la répression du pâturin annuel au stade de 2 à 6 feuilles	0,38 L/ha	0,5% v/v	Période d'application : Appliquer Advantage Clethodim 240 en postlevée lorsque la culture est au stade de 1 à 4 feuilles. Traiter par voie terrestre. Une seule application par année. Respecter un DAAR de 45 jours. Application terrestre seulement.
FENUGREC	Mauvaises herbes annuelles retrouvées sur l'étiquette d'Advantage Clethodim 240	Se reporter au tableau de mauvaises herbes/taux d'applications pour Advantage Clethodim 240 + Advantage Clethodim Adjuvant/ Adjuvant Companero sur cette étiquette.	Se reporter au tableau de mauvaises herbes/taux d'applications pour Advantage Clethodim 240 + Advantage Clethodim Adjuvant/ Adjuvant Companero sur cette étiquette.	Période d'application : Appliquer Advantage Clethodim 240 en postlevée lorsque le fenugrec est au stade de 3 à 5 feuilles. Faire un maximum d'une application par saison, avec de l'équipement terrestre. Respecter un DAAR de 30 jours. Ne pas nourrir le

				<p>bétail de fourrage de fenugrec traité avec Avantage Clethodim 240 ni le laisser paître dans des parcelles de fenugrec traitées avec Avantage Clethodim 240. Ne pas utiliser les feuilles du fenugrec comme légume pour la consommation humaine. Application terrestre seulement.</p>
<p>CORIANDRE, CARVI</p>	<p>Graminées indiquées sur l'étiquette de Avantage Clethodim 240. Consulter le tableau de mauvaises herbes/taux d'application de cette étiquette</p>	<p>0,19 – 0,38 L/ha Se reporter au tableau de mauvaises herbes/taux d'applications pour Avantage Clethodim 240 + Avantage Clethodim Adjuvant/Adjuvant Companero sur cette étiquette.</p>	<p>0,5 – 1,0 % v/v Se reporter au tableau de mauvaises herbes/taux d'applications pour Avantage Clethodim 240 + Avantage Clethodim Adjuvant/Adjuvant Companero sur cette étiquette.</p>	<p>Période d'application : Faire un maximum d'une application par année, en postlevée avec de l'équipement terrestre. Utiliser un volume minimum de 100 L d'eau/ha. Respecter un DAAR de 60 jours. Ne pas utiliser les feuilles de la coriandre et du carvi comme légume pour la consommation humaine. Application terrestre seulement.</p>

CULTURE	Mauvaises herbes supprimées	Taux d'application d'Avantage Clethodim 240	Taux d'adjuvant Avantage Clethodim / Adjuvant Companero	OBSERVATIONS
ÉPINARDS	Mauvaises herbes annuelles retrouvées sur l'étiquette d'Avantage Clethodim 240	Se reporter au tableau de mauvaises herbes/taux d'applications pour Avantage Clethodim 240 + Avantage Clethodim Adjuvant/ Adjuvant Companero sur cette étiquette.	Se reporter au tableau de mauvaises herbes/taux d'applications pour Avantage Clethodim 240 + Avantage Clethodim Adjuvant/ Adjuvant Companero sur cette étiquette.	Période d'application : Faire un maximum de deux applications par année, en post-levée, avec un intervalle de 14 jours entre les applications et avec de l'équipement terrestre, lorsque les mauvaises herbes graminées sont au stade 2 à 6 feuilles. Respecter un DAAR de 14 jours. Application terrestre seulement.
Oeillets des prairies	Mauvaises herbes annuelles retrouvées sur l'étiquette d'Avantage Clethodim 240. Se reporter au tableau de mauvaises herbes/taux d'applications sur cette étiquette	0,19 L/ha	0,5% v/v	PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer Avantage Clethodim 240 après l'émergence des mauvaises herbes et de la culture. Faire un maximum d'une application par année, avec de l'équipement terrestre. Utiliser un volume minimum de 110 L d'eau/ha. Ne pas récolter les oeillets des prairies traités pour la consommation humaine. Application terrestre seulement.
BLEUETS EN CORYMBE	Graminées retrouvées sur l'étiquette d'Avantage Clethodim 240. Se reporter au tableau de mauvaises herbes/taux d'applications sur cette	0,19 – 0,38 L/ha	0,5 – 1,0 % v/v	PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer Avantage Clethodim 240 après l'émergence des mauvaises herbes et de la culture. Faire un maximum d'une application par année, en post-levée avec de l'équipement terrestre.

	étiquette			Appliquer par un traitement en pleine surface, dirigé sur la base des plants de bleuets. Utiliser un volume minimum de 100 L d'eau/ha. Respecter un DAAR de 14 jours. Application terrestre seulement.
CARTHAME	Graminées retrouvées sur l'étiquette d'Advantage Clethodim 240. Se reporter au tableau de mauvaises herbes/taux d'applications sur cette étiquette	0,19 – 0,38 L/ha	0,5 – 1,0 % v/v	PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer Advantage Clethodim 240 en postlevée lorsque le carthame est au stade de 6 à 8 feuilles. Faire un maximum d'une application par année, avec de l'équipement terrestre. Utiliser un volume minimum de 100 litres d'eau à l'hectare. Respecter un DAAR de 70 jours. Application terrestre seulement.

CULTURE	Mauvaises herbes supprimées	Taux d'application d' Advantage Clethodim 240	Taux d'adjuvant Advantage Clethodim/ Adjuvant Companero	OBSERVATIONS
CANNEBERGE	Graminées retrouvées sur l'étiquette de Advantage Clethodim 240. Se reporter au tableau de mauvaises herbes/taux d'applications sur cette étiquette	0,19 – 0,38 L/ha	0,5 – 1,0 % v/v	PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer Advantage Clethodim 240 après l'émergence des mauvaises herbes et de la culture. Ne pas appliquer entre le stade de la crosse et la pleine floraison. Faire un maximum d'une application par année, avec de l'équipement terrestre. Utiliser un volume minimum de 110 litres d'eau à l'hectare. Respecter un DAAR de 30 jours. Application terrestre seulement.

2022-1106
2022-04-25

ANETH	Graminées indiquées sur l'étiquette de Advantage Clethodim 240. Consulter le tableau de mauvaises herbes/taux d'application de cette étiquette	0,19 – 0,38 L/ha	0,5 – 1,0 % v/v	PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer Advantage Clethodim 240 postlevée lorsque l'aneth est au stade de 3 à 5 feuilles. Faire un maximum d'une application par année, avec de l'équipement terrestre. Utiliser un volume minimum de 100 litres d'eau par hectare. Ne pas récolter l'aneth ou les graines d'aneth dans les 40 jours suivant l'application. Application terrestre seulement.
--------------	--	---------------------	--------------------	---

<p>BETTERAVE POTAGÈRE, PANAIS, CAROTTE, RADIS</p>	<p>Graminées indiquées sur l'étiquette d'Avantage Clethodim 240. Consulter le tableau de mauvaises herbes/taux d'application de cette étiquette</p>	<p>0,19 – 0,38 L/ha</p>	<p>0,5 – 1,0 % v/v</p>	<p>PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer Avantage Clethodim 240 avec de l'équipement terrestre après l'émergence des mauvaises herbes et de la culture. Faire un maximum de deux applications par année. Si une seconde application est nécessaire, laisser au moins 14 jours entre la première et la seconde application. Ne pas appliquer plus de 0,38 L/ha (90 grammes m.a./ha) par saison. Utiliser un volume minimum de 110 litres d'eau par hectare. Respecter un DAAR de 30 jours. Application terrestre seulement.</p>
<p>BASILIC</p>	<p>Graminées indiquées sur l'étiquette d'Avantage Clethodim 240. Consulter le tableau de mauvaises</p>	<p>0,19 L/ha</p>	<p>0,5% v/v</p>	<p>PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer Avantage Clethodim 240 après l'émergence des mauvaises herbes et de la culture. Faire un</p>

	herbes/taux d'application de cette étiquette			maximum d'une application par année, avec de l'équipement terrestre. Appliquer par un traitement en pleine surface, dirigé vers le sol. Utiliser un volume minimum de 110 litres d'eau par hectare. Respecter un DAAR de 30 jours. Application terrestre seulement.
--	--	--	--	---

INSTRUCTIONS DE PULVÉRISATION :

APPLICATION TERRESTRE :

Volume d'eau et pression de pulvérisation :

Pour une application terrestre, utiliser un pulvérisateur muni de buses à jet plat. Pour obtenir une couverture de pulvérisation optimale, utiliser des buses qui projettent à 45 degrés.

L'usage de buses de type jet miroir ou jet conique creux n'est pas recommandé à cause d'un recouvrement inégal et inadéquat. Une bonne pulvérisation uniforme sur toute la surface foliaire des mauvaises herbes visées est nécessaire afin d'obtenir une suppression optimale des mauvaises herbes.

Bien nettoyer tous les filtres afin de prévenir l'obstruction des buses, surtout lorsque les volumes d'eau sont de 55 à 110 L/ha.

Pour les applications terrestres, utiliser des volumes d'eau variant de 55 à 225 L/ha et une pression minimale de 275 kPa. Pour traiter des populations élevées de mauvaises herbes ou lorsque le couvert végétal des cultures est dense, utiliser un volume de pulvérisation minimum de 110 litres d'eau à l'hectare et une pression de 275 à 425 kPa. En toute circonstance, vous assurer que le taux d'application d'adjuvant Advantage Clethodim/Adjuvant Companero recommandée sur l'étiquette d'Advantage Clethodim 240 est maintenue.

Pour les haricots communs secs (espèce *Phaseolus vulgaris* seulement), un volume de pulvérisation minimum de 110 L d'eau/ha est recommandé.

L'APPLICATION AÉRIEN :

- Appliquer Advantage Clethodim 240 seul ou dans des mélanges en cuve (SEULEMENT avec les produits d'association recommandés homologués pour l'épandage aérien), dans au moins 28 L d'eau/ha à une pression minimale de 300kPa.
- Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.
- Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées qui sont indiquées sur l'étiquette.
- Lors d'une application aérienne d'Advantage Clethodim 240, s'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'application aérien

- Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler au 1-888-931-2530. Pour obtenir des conseils techniques contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.
- Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans les *Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doivent être présentes.
- Ne pas appliquer sur un terrain présentant un risque de ruissellement de surface jusqu'à des systèmes aquatiques.
- Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.
- **NE PAS** épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive.
- **NE PAS** appliquer lorsque le vent souffle à plus de 16 km/h à hauteur de vol au lieu de l'application.
- **NE PAS** pulvériser des gouttelettes de diamètre inférieur à la classification moyenne de la American Society of Agricultural Engineers(ASAE).

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire – Application aérien

- Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés contenus dans un système fermé.
- Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.
- Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, un tablier en caoutchouc, des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes de protection / un écran facial, des chaussettes, et des bottes en caoutchouc.

- Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit :

- Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toutes questions, appeler le fabricant au 1-888-931-2530. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer ce produit par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer en gouttelettes de pulvérisation dont le diamètre est inférieur à celui des gouttelettes de taille grossière selon la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe de pulvérisation doit se trouver à au plus 60 cm au-dessus de la culture ou du sol.

Application par voie aérienne : NE PAS appliquer par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer lorsque le vent souffle à plus de 10 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. NE PAS appliquer en gouttelettes de pulvérisation dont le diamètre est inférieur à celui des gouttelettes de taille grossière selon la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences en bout d'ailes, les buses NE DOIVENT PAS être distribuées sur plus de 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Zones tampons :

Une zone tampon N'EST PAS requise pour les traitements localisés appliqués à l'aide d'un équipement manuel.

Les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous doivent séparer le point d'application directe du produit et la lisière la plus rapprochée en aval des habitats terrestres vulnérables (tels que prairies, forêts, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et zones arbustives) et des habitats d'eau douce vulnérables (tels que lacs, rivières, étangs, fondrières des Prairies, borbiers, ruisseaux, marais, milieux humides et réservoirs).

Méthode d'application	Culture		Zones tampons (en mètres) requises pour la protection des :		
			Habitats d'eau douce d'une profondeur de		Habitats terrestres
			Moins de 1m	Plus de 1m	
Pulvérisateur agricole	Toutes les cultures		1	1	1
Pulvérisateur érienne	Canola, lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linoléique), pois de grande culture, lentilles, pommes de terre, moutarde orientale (brune) (de type condimentaire ou oléagineux), moutarde jaune, , soya, tournesols. <i>Brassica carinata</i> , oignons secs, ail	Voilure fixe	5	1	40
		Voilure tournante	5	1	35
	Pois chiches des types Desi et Kabuli, haricots communs secs	Voilure fixe	1	1	20
		Voilure tournante	1	1	20

Dans le cas des mélanges en cuve, consulter les étiquettes des autres produits entrant dans la composition du mélange et respecter la zone tampon la plus étendue (la plus restrictive) parmi tous les produits du mélange en cuve. Appliquer selon la catégorie de gouttelettes de pulvérisation la plus grossière (ASAE) parmi celles indiquées sur les étiquettes des produits du mélange en cuve.

Il est possible de modifier les zones tampons associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon dans la section Pesticide du site Canada.ca.

RESTRICTIONS DE ROTATION DES CULTURES

- Un délai d'attente de 30 jours avant la plantation est recommandé pour toutes les cultures qui ne figurent pas sur l'étiquette.

RESTRICTIONS ET LIMITATIONS :

- Utiliser seulement sur les cultures énumérées sur l'étiquette.
- Un bon travail du sol est requis avant le semis dans un champ où l'on a cultivé des plantes fourragères ou du gazon l'année précédente.

- Prendre les précautions nécessaires afin d'éviter que les bandes de pulvérisation ne se chevauchent.
- L'efficacité du traitement est réduite si une pluie survient moins de 1 heure après l'application.
- Ne pas mélanger ou appliquer l'herbicide de post-levée d' Advantage Clethodim 240 concentré émulsifiable avec tout autre additif, pesticide ou engrais sauf si on le recommande spécifiquement sur l'étiquette.
- Attendre 4 jours entre le traitement avec Advantage Clethodim 240 et l'application de tout autre produit agrochimique qui n'est pas recommandé sur l'étiquette pour des mélanges en réservoir.
- Ne pas appliquer plus de 0,38 L/ha (90 grammes m.a./ha) par saison.
- Après une application d' Advantage Clethodim 240, il ne faut pas faire paître les animaux ni les nourrir avec du fourrage vert avant que l'intervalle de temps approprié, comme spécifié dans le tableau des recommandations sur les cultures, ne soit respecté. Ne pas faucher comme fourrage les récoltes traitées avant que l'intervalle de temps approprié comme spécifié dans le tableau des recommandations sur les cultures ne soit respecté.
- Advantage Clethodim 240 peut être appliqué par l'application aérienne dans les cultures spécifiées sur cette étiquette.
- **NE PAS** retourner ni permettre le retour des travailleurs dans la zone traitée durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.
- Ne pas utiliser en serres.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l' Advantage Clethodim 240 est un herbicide du groupe 1. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à Advantage Clethodim 240 et à d'autres herbicides du groupe 1. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l' Advantage Clethodim 240 ou les herbicides du même groupe 1 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la

culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.

- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer par téléphone au numéro 1-888-931-2530.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

BUCTRIL® et LIBERTY® sont des marques déposées de Bayer.

LONTREL® 360 et CURTAIL sont des marques déposées de Dow AgroSciences LLC.

MUSTER® est une marque déposée de E.I. Dupont de Nemours et Company.

PURSUIT® est une marque déposée de BASF.